

Charte de la démocratie participative



Présentée lors du conseil municipal du 28 septembre 2017, la charte de la démocratie participative est le résultat d'un projet de co-construction en lien avec les courdimanchois.

Ci-dessous une explication des trois outils participatifs qui sont : le budget participatif, le soutien aux initiatives citoyennes ainsi que le droit d'interpellation en conseil municipal.

- **Le budget participatif :**

La raison d'être de ce dispositif est de permettre aux habitants de Courdimanche de gérer une partie du budget municipal et ainsi participer à la co-construction de projets qu'ils décident.

- **Le soutien aux initiatives citoyennes :** (avec au choix un formulaire numérique ou papier à remplir)

La raison d'être de ce dispositif est de soutenir les envies d'agir des habitants de la commune à travers la co-construction de projets. Cet outil s'adresse aux initiatives du quotidien.

- **Le droit d'interpellation en conseil municipal :** (avec au choix un formulaire numérique ou papier à remplir)

Ce dispositif permet aux habitants de porter à la connaissance des élus une question ou un enjeu et de recevoir une réponse.

Vous pouvez d'ores et déjà la télécharger ici !

Documents

[Charte de la démocratie participative](#)

[Formulaire droit d'interpellation](#)

[Formulaire de soutien aux initiatives citoyennes](#)